

Année universitaire : 2024-2025

Composante : Informatique, mathématiques et mathématiques appliquées (IM²AG)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement SANS modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Magistère d'Informatique

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU : 14/04/2020

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Lionel REG, Cyril LABBE

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	19	Entre 15 et 20
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt d'une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Répertoire spécifique (RS)

Enregistrement au RS :

Numéro de fiche RS :

Précisions :

Autre

Précisions :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le Magistère est une filière universitaire d'excellence destinée essentiellement aux étudiants en informatique. Sa spécificité est de proposer un complément aux enseignements de base sous forme d'une formation "par la recherche, dans un cadre moins scolaire que le reste de l'année.

Le magistère est :

- une formation à la recherche effectuée comme complément d'une filière principale

- une formation créée par et co-habilitée avec les ENS (École Normale Supérieure, spécialisée dans la formation à la recherche)

- une filière d'excellence qui prépare au doctorat

Le magistère n'est pas réservé à l'élite mais il faut être à l'aise dans sa formation principale et intéressé par la recherche.e."

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Être titulaire d'un L2 ou d'un L3 ou d'un M1 en Informatique ou Mathématiques-Informatique.

2.2 Conditions d'admission

Être titulaire d'un L2 en Informatique pour une admission en 1ère année (Inscription en parallèle en L3).

Être titulaire d'un L3 pour une admission en 2ème année (Inscription en parallèle en M1).

Être titulaire d'un M1 pour une admission en 3ème année (inscription en parallèle en M2)

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Septembre - juillet-août

Durée de la formation : trois ans

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 13h30 + stage d'un mois et demi.

Nombre d'ECTS : Uniquement ceux obtenus en licence, Master 1 et Master 2

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage :

Période du stage : 2ème semestre

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage : L'évaluation du magistère porte sur l'expérience professionnelle qui est évaluée par le biais d'un rapport ou poster et d'une soutenance. Une seule session de soutenance est organisée.

Le rapport de stage doit être remis une semaine avant la soutenance qui a lieu fin août.

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Tout manquement (absence non justifiée, travail non rendu) à l'une des obligations sanctionnées par un quitus, à savoir : assiduité en cours, en stage et aux soutenances, conférence, visite, groupe de travail, présentation, travail à rendre, entraîne la non-délivrance du quitus.

Absences aux examens :

En cas d'absence justifiée à la soutenance, une autre date pourra être proposée dans la limite d'un mois et en cas d'absence injustifiée, l'année n'est pas validée.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Les jurys de 1ère 2ème et 3ème années ont lieu après la soutenance et après la 2ème session des jurys de la licence 3, du Master 1 et du Master 2.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le diplôme de magistère est délivré si les trois années de magistères sont validées.

La délivrance du diplôme se fera sur proposition du jury de troisième année.

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 75 euros 1ère année, 100 euros 2ème et 3ème année.

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 16 € /h

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation